Projets de recherche & développement

Contrat de collaboration de recherche

Vous pouvez mettre en commun vos moyens et connaissances et bénéficier mutuellement des résultats dans le cadre d'un accord de collaboration technique et scientifique. Pour vous accompagner dans l'identification du laboratoire de recherche et des compétences, contactez La Direction de la Recherche et de la Valorisation.

Recruter un doctorant

La Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)

Cette convention vous permet de recruter un doctorant sur votre projet et bénéficier d'une réduction des coûts de recherche par le versement d'une subvention (dispositif de financement de thèse du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

La mission d'expertise

En parallèle de sa thèse un doctorant peut mener une activité d'expertise au sein de votre structure. Chaque mission repose sur une convention tripartite entre l'université, votre structure et le doctorant.

Contact
Direction de la Recherche et de l'Innovation
drv-intra@univ-rennes2.fr